

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du mercredi 17 décembre 2008

Président: M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. BORDAT

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Didier MARTIN	M. Pierre LAMBOROT
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Gilbert MENUT	M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. François NOWOTNY
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	M. Michel FORQUET
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. Jean-François DODET	Mme Françoise TENENBAUM	M. Gaston FOUCHERES
M. François DESEILLE	Mme Anne DILLENSEGER	M. Nicolas BOURNY
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Christine DURNERIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Patrick CHAPUIS	Mme Nelly METGE	M. Philippe GUYARD
M. Michel JULIEN	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Gilles MATHEY
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Françoise EHRE
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	M. Patrick BAUDEMENT
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Hélène ROY	M. Murat BAYAM
M. Jean-Paul HESSE	Mme Myriam BERNARD	M. Michel BACHELARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Philippe BELLEVILLE
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Norbert CHEVIGNY
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Christian PARIS
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	Mme Noëlle CAMBILLARD.
M. Jean-Pierre SOUMIER	Mlle Stéphanie MODDE	
M. André GERVAIS	M. Philippe CARBONNEL	

Membres absents:

M. Lucien BRENOT	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Pierre PRIBETICH	
M. Michel ROTGER	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Georges MAGLICA	
	Mlle Christine MARTIN pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER	
	Mme Fadoua LALOUCH pouvoir à M. Roland PONSAA	
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY	
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET	
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER	
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA	
	•	

M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET.

OBJET: HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Habitat à loyer modéré - Demande de subventions PLH - SCIC Habitat : acquisitionamélioration de 5 logements (3 PLUS, 2 PLAi), 50 rue Chevreul à Dijon

GD2008-12-17_38 N°38 - 1/2

SCIC Habitat. va réaliser, dans le cadre d'une opération d'acquisition-amélioration située 50 rue Chevreul à Dijon, 5 logements collectifs. Relevant de financements PLUS et PLAi, cette opération est inscrite dans la programmation 2008 au titre de la délégation de gestion des aides à la pierre du Grand Dijon.

En considération des dispositions d'intervention adoptées par le Grand Dijon relatives au financement des déficits d'opérations d'habitat à loyer modéré, SCIC Habitat, afin d'équilibrer le bilan de ce programme, fait appel au soutien financier de la Communauté de l'agglomération dijonnaise à hauteur de :

- 34 427,26 € pour surcoût de construction,
- 27 033,28 € pour surcharge foncière,

représentant respectivement 7,23 % et 5,67 % du coût prévisionnel TTC (476 500 €).

Il est précisé que le financement de ce programme repose sur le concours financier du Conseil Général, du « 1% Logement », ainsi que sur l'apport de fonds propres par l'organisme bailleur, qui aura également recours à l'emprunt.

Vu l'avis de la Commission,

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- d'attribuer à SCIC Habitat 11 rue Colonel Marchand BP 128 21004 DIJON cedex-, pour l'opération d'acquisition-amélioration de 5 logements collectifs (3 PLUS, 2 PLAi), situés 50 rue Chevreul à Dijon, deux subventions d'un montant total de 61 460,54 €, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH):
 - 34 427,26 € pour surcoût de construction,
 - 27 033,28 € pour surcharge foncière.
- de dire que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2008 ;
- de dire que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par SCIC Habitat, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

Pour extrait conforme, Le Président Pour le Président

PREFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

2 2 DEC. 2008

Publié le 19 DEC. 2008 Déposé en Préfecture le

GD2008-12-17_38

N°38 - 2/2